

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

DÉLIBÉRATION 2025-33

Nombres de conseillers : 11

Présents : 7

Absents : 4

Le 5 décembre deux mille vingt-cinq (05/12/ 2025)

Le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LAVILLE Marie-Noëlle, Maire.

Présents : Ms DEL GRANDE Stéphane – JAMMES Patrick - ARTO Jean

Mmes - JEANTET LONG Sophie - LAVILLE Marie-Noëlle - PALIX Fabienne - SAIMMAIME Isabelle

Absent(s) excusé(s) Mmes FRANÇOIS Johanna – GUILHON Sylvie - M PASERO Fabien

Absent(s) : GUILHON Jérémie.

Pouvoirs : Fabien PASERO donne pouvoir à Jean ARTO - Mmes FRANÇOIS Johanna donne pouvoir à Mme SAIMMAIME Isabelle – GUILHON Sylvie donne pouvoir à JEANTET LONG Sophie

Convocation expédiée le : 27 novembre 2025

Secrétaire de séance : SAIMMAIME Isabelle

OBJET : ATTRIBUTION DE COMPENSATION DEFINITIVE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Considérant que la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges s'est réunie le 26 septembre 2023 ;

Considérant que le rapport qui a pour objet de présenter une méthodologie d'évaluation des charges transférées à la Communauté des Communes et définir les estimations des charges supportées par les communes membres, a été adopté à l'unanimité par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (C.L.E.C.T), le 26 septembre 2023 ;

Vu la délibération du conseil municipal dans sa session du 20 octobre 2023 approuvant le Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (C.L.E.C.T) ;

Considérant la délibération N°2025-005 du Conseil communautaire dans sa session du 14/01/2025 fixation les attributions de compensations provisoires 2025 des communes ;

Considérant la modification du Pacte Financier et fiscal intervenue par délibération N°2025-96 du Conseil communautaire dans sa session du 09/09/2025 ;

Considérant que le Conseil Communautaire dans sa session du 4 novembre 2025 a approuvé, à la majorité, le montant définitif des attributions de compensations communales au titre de l'année 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstentions :

- APPROUVE le montant définitif de l'attributions de compensation 2025 de la commune fixé à 80 531.89€.

- DONNE POUVOIR au Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme,

Fait à Saint Martin sur Lavezon

La maire
LAVILLE Marie-Noëlle




La secrétaire,
SAIMMAIME Isabelle

